

OUVRAGES EN LAINE

Mme Z. BOIVIN

Années à ses pratiques et au public en général qu'elle a un assortiment considérable de laines de toutes grandeurs et de différentes qualités de laine, par côtes et uni, set de raquetteurs, cavales et chaussettes pour hommes, mitaines doubles à la broche et simples mitaines pour dames et en ans, noir et de couleur, Cambrés pour Dames et enfants, en laine de Berlin, côtes et bas de fantaisie, nœuds, casques pour bébé, etc. Elle accepte tout ouvrage sur ordre. Elle tient son magasin au No 345 rue St-Joseph, vis-à-vis la Congrégation de St-Roch et tient une table au marché, coin des rues de la Couronne et St-Joseph. Elle tiendra un dépôt chez M. Le-Jobert, marchande de fruits.

345 rue St-Joseph

Société des Arts

DU CANADA

1666, rue Notre-Dame

MONTREAL

Tirage:

CHAQUE MERCREDI

Lots valant de \$2 à \$2,000

100cts LE BILLET

ANT. LANGLOIS,

No 23, Cote Lamontagne.

P. C. LACASSE

OPTICIEN GRADUÉ

42, RUE FABRIQUE, QUEBEC

Lunettes pour toutes vues et de tous prix. Examen gratuit pour choix des lunettes par procédé nouveau et infallible.

Salon privé pour examen des lunettes.

Réparation de Montres, Horloges et Bijoux.

Horloges à prix exceptionnellement bas.

1666, rue Notre-Dame.

DRAGÉES MEYNET

D'EXTRAIT NATUREL

DE FOIE DE MORUE

et VIN MEYNET

Remplacant avantageusement

l'huile de foie de morue sans

avoir aucun de ses inconvénients.

Dépôt Général:

CHARTON, Pharmacien, 2, Rue Tiro, PARIS

ET TOUTES PHARMACIES

Collège des Médecins et Chirurgiens

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Bureau Provincial de Médecine

Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée générale annuelle du Bureau

Provincial de Médecine aura lieu

mercredi, le 28 septembre prochain,

à Québec, dans les salles de la

Faculté de Médecine de l'Université

Laval, à 10 heures a. m.

Les Candidats à l'Examen Professionnel

ou à la licence doivent remettre

tous leurs certificats (celui de

l'admission à l'École de Médecine)

ainsi que l'honorable \$40, entre les mains

de l'un des Secrétaires soussignés,

au moins dix jours d'avance.

Le Comité des créances s'assemblera

lundi, le 26 septembre prochain,

à 9 heures a. m.; les candidats au

voix se présenteront avec leurs diplômes

et certificats d'admission à l'E-

tude. Après cette date aucun candidat

ne sera admis.

Le Comité d'Examen Professionnel

se réunira, le 27 septembre

prochain, à 9 heures a. m.

Les Bacheliers des Arts, des Sciences

et des Lettres qui se proposent d'étudier

la médecine pourront avoir leur

brevet sans examen, en se faisant

accepter par l'un des Secrétaires

soussignés par l'un des Secrétaires, au

moins huit jours d'avance.

J. P. BOULET, M. D.,

Québec,

J. A. MACDONALD, M. D.,

Montréal,

Secrétaires.

Québec, 20 août 1898.—37.

LA PROHIBITION

L'Assemblée au Cap Santé

Le discours de Sir Joly de

Lotbinière

Sir Henry Joly de Lotbinière a adressé la parole dimanche, à une grande assemblée, tenue au Cap Santé, coté de Portneuf, au sujet de la Prohibition.

Voici le discours que M. Joly a prononcé à cette assemblée:

Messieurs,

Chaque fois que je rencontre des électeurs du Comité de Portneuf, ils me parlent du vote qu'ils vont donner à la prohibition et ils me demandent conseil.

J'aurais préféré ne pas intervenir et laisser chacun libre de voter comme il l'entend, mais je ne peux pas refuser aux électeurs du Comité que j'ai l'honneur de représenter et qui me demandent conseil, je ne peux pas refuser de leur répondre franchement et de leur dire que je suis contre la prohibition.

Je sais qu'en faisant cette déclaration je vais mécontenter des amis à la bonne opinion desquels j'attache un grand prix et qui sont en faveur de la prohibition, mais, lorsque l'occasion s'est présentée, je leur ai dit que je ne partagerais pas leurs vues sur cette question, et je ne les prends pas par surprise.

Le Gouvernement remplit sa promesse en donnant au peuple l'occasion d'exprimer clairement son opinion pour ou contre la prohibition.

Le vote sur la prohibition va entraîner des conséquences très considérables, mais, qu'il en soit, elles ne sont pas en pure perte. Chaque électeur doit exprimer franchement son opinion, afin que le pays sache à quoi s'en tenir sur cette question. Ceux qui s'abstiennent de voter encourrent une grande responsabilité pour l'avenir, bien plus sérieuse que beaucoup ne le pensent, ils trahissent qu'ils ne sont pas dignes du privilège accordé à tout homme libre, de prendre sa part au gouvernement de son pays, en exprimant son opinion par son vote.

La question est clairement posée: êtes-vous en faveur de la prohibition ou non? Le Gouvernement n'a pas voulu gêner les électeurs, ni influencer leur vote, comme les partisans de la prohibition ont pu le craindre, en leur demandant de déclarer, en même temps, s'ils seraient prêts ou non à subir les conséquences de leur vote et à s'engager à l'avance à supporter les mesures nécessaires pour combler le déficit annuel dans nos recettes d'environ huit millions de piastres qui résultent inévitablement de la prohibition.

Le fait est que tout homme intelligent qui donnera son vote en faveur de la prohibition doit en apprécier toutes les conséquences.

Mais ce n'est pas seulement le déficit annuel de huit millions que nous aurons à rencontrer. Tout honnête homme qui a les moindres notions de justice et d'équité doit comprendre que le vote de bonne foi, tout en étant une industrie sanctionnée et protégée par la loi doit être à une compensation lorsque cette industrie et la propriété qu'elle représente se trouvent soudainement abolies, non parce que ceux qui pratiquent cette industrie se sont rendus coupables d'aucune faute qui justifierait la suppression de leur industrie, mais par expropriation forcée sous prétexte d'intérêt public.

Strenuement, il ne peut y avoir aucun doute sérieux sur ce point lorsque les hommes d'état d'Angleterre, aussi éminents que Gladstone, John Bright, Chamberlain et autres se sont exprimés si clairement sur cette question et ont protesté énergiquement en disant: "Local Veto Bill" contre l'injustice qu'il y aurait à refuser cette compensation. Combien de millions, l'Angleterre n'a-t-elle pas payés pour compenser les propriétaires d'esclaves de cette compensation? Le rapport de la Commission Royale sur le trafic des liquores page 27, mentionne une somme de soixante quatre millions comme le montant probable des réclamations, mais en remarquant qu'il doit être exagéré, mais en admettant que la moitié y même le quart, l'on voit qu'elle somme énorme le pays avait à rencontrer, si l'Angleterre avait simplement justifié aux parties intéressées, comme il ne peut pas hésiter à le faire.

Mais, au moins, pouvons-nous sérieusement espérer que la prohibition, mettra fin à l'ivrognerie, et que le simple fait de passer une loi imposant la prohibition va réformer les ivrognes? Il faut être bien ignorant de la nature humaine pour espérer un tel résultat.

Ceux qui malheureusement sont

annoncés à l'ivrognerie pour le moment de satisfaction de leur passion. Aujourd'hui, nous sommes en possession d'une loi au Canada, savez-vous qu'elle est énorme quantité de loi est introduite dans le pays en contrebande ou produite par la distillation illégale?

Et dans quelle proportion ces violations de la loi augmentent-elles pas, lorsque la loi prohibe complètement l'usage des liquores? Nous pouvons nous en former une idée en constatant le résultat d'une légère augmentation des droits sur les liquores? Quelle armée d'officiers ne faudra-t-il pas pour veiller sur notre longue frontière de trois mille milles, sans parler de l'immense étendue du Golfe St-Laurent pour empêcher la contrebande des liquores et la distillation illégale au Canada?

Ceux qui sont en faveur de la Prohibition comptent sur la diminution du nombre de crimes, résultant de l'ivrognerie pour diminuer jusqu'à un certain point les frais de l'administration de la justice et le coût du maintien des prisons et des maisons de détention, et espèrent ainsi combler, par là, un certain point, le déficit annuel des huit millions de piastres.

Pour cela il faudrait d'abord que la Prohibition supprime l'ivrognerie, ce dont je doute, et, de plus, que les dépenses additionnelles qu'il faudra faire si l'on veut sérieusement mettre à exécution la Prohibition, n'exigent pas de beaucoup les économies que les partisans de la Prohibition attendent de voir en résulter.

Je me demande pourquoi les vrais amis de la tempérance (je ne parle pas des exaltés avec lesquels il est facile d'essayer de raisonner), mais des vrais amis de la tempérance, qui depuis tant d'années se sont dévoués pour combattre l'ivrognerie en fait sans appel à la raison et aux meilleurs sentiments du cœur humain, pourquoi choisissent-ils maintenant de recourir à la prohibition, c'est-à-dire à la force brutale?

S'ils se donnent la peine de consulter les rapports officiels (page 16 du rapport des Commissaires), ils trouveront que la consommation de whisky et de vin au Canada, qui s'élevait en 1871 à un gallon et deux cents quarante-six millions de gallons par tête de la population, c'est-à-dire à environ un gallon et un quart, a subi une réduction graduelle, depuis lors et qu'elle n'atteignait en 1883, la dernière année mentionnée dans le rapport de la Commission Royale, que sept cent vingt millions d'un gallon, environ trois quarts de gallon par tête, mais un résultat qui doit encourager les vrais amis de la tempérance, d'autant plus que nous devons reconnaître qu'ils ont pu parvenir à la consommation de la bière et du vin, et de la bière et du vin à trois et demi, mais, nous ne devons pas regretter de voir remplacer le whisky par la bière.

J'ai fait il y a un instant allusion aux vrais amis de la tempérance, mais nous qui faisons un usage raisonnable des liquores et de la bière et qui donnons l'exemple de la modération et démontrons, par notre conduite que l'homme doit et peut se contrôler, en cela comme en tout, nous aussi, les amis de la tempérance? Méritons-nous d'être classés parmi ceux qui encouragent l'ivrognerie?

Je demande maintenant s'il est juste de traiter le peuple du Canada comme une nation d'ivrognes. Le Canada, malgré la grande rigueur de son climat qui tend naturellement à encourager l'usage des boissons fortes, a la réputation d'être l'un des pays les plus sobres, car, sur ce point, la Turquie nous bat, Mahomet a réussi à introduire la prohibition, il est vrai, en offrant certaines compensations à ses disciples. Sommes-nous prêts à adopter sa religion? Mais je

ne désire pas plaisanter avec un sujet aussi sérieux. En terminant comme en commençant, je fais appel à tous ceux qui ont le droit de voter sur cette question de prohibition, qu'ils votent s'ils le jugent et leur conscience, mais, qu'ils votent, car c'est un devoir solennel qu'ils ont à remplir et les jurés pour ceux qui ne le rempliront pas le regretteront amèrement.

LA PROHIBITION

L'opinion du "Courrier du Canada"

Voici comment s'exprime notre confrère:

C'est foudroyant que le vote sera pris sur cette question. Ce plébiscite est une farce coûteuse et qui ne sera jamais sérieuse d'aucune législation, nous sommes bien convaincus, mais comme il faut toujours exercer son droit de citoyen lorsque l'occasion se présente, nous disons à nos lecteurs d'aller voter contre la prohibition.

Certes, nous ne sommes pas en faveur de la vente illégale des boissons, et nous sommes les premiers à déplorer les ravages de l'ivrognerie; mais nous ne voyons pas dans la prohibition le remède aux maux dont on se plaint. La prohibition a déjà existé dans certains endroits et elle n'a produit aucun résultat appréciable. En outre, la question telle que posée aujourd'hui est ridicule.

Etes-vous en faveur d'une loi prohibant l'importation ou la vente des spiritueux, vin, bière, cidre et toutes autres liqueurs alcooliques, pour en user comme breuvages.

Supposons que la majorité du peuple réponde oui et que le gouvernement fédéral passe une loi dans ce sens, ce qu'il ne ferait pas-on verrait le tiers des caves du pays transformées en alambics et le résultat serait la production de millions de litres de boissons alcooliques.

Les lois qui existent actuellement sont suffisantes et si les conseils municipaux faisaient leur devoir, tout leur devoir, s'ils refusaient une licence aux hôteliers sans scrupules, qui vendent les boissons alcooliques dans des bouteilles, cela valdrait infiniment mieux que n'importe quelle loi de prohibition.

P. R. CAUTIONNEZ-VOUS

Les temps froids, qui nous ont pour ainsi dire pris par surprise, sont la cause de beaucoup de rhumes et ceux qui souffrent de bronchites, asthmes, etc., volent vers l'usage de la cautérisation. Prévenez-vous donc contre ces souffrances et prenez le Vin à la Crésote de Hêtre pur combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique de J. B. Morin, vous éprouverez du soulagement et de la fraîcheur.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt général chez J. B. Morin, pharmacien, vis-à-vis la Congrégation St-Roch.

On trouvera à la librairie Montmorency-Laval

On trouvera à la librairie Montmorency-Laval un choix considérable d'articles en maroquinerie, bourses, portefeuilles, porte-monnaies, portefeuilles, porte-cigares, trousses de voyage, buvards, etc.

Une visite est instantanément sollicitée.

PRUNEAU & KIROUAC.

CETTE SEMAINE

Nous offrons le plus grand choix de canotiers Anglaises, Ecossaises et Canadiennes pour dames, messieurs et enfants. Spécialité dans les grands extra.

FAGUY, LEPLINAY & FRERE.

Le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle

Les EMMES cardinaux, ainsi que les

prélats officiers et consultants de la

Sacré-Congrégation des Rites, ont

été convoqués au Vatican, en séance

dite préparatoire, pour l'examen et

le vote en deuxième instance sur les

miracles attribués à l'intercession et

proposés pour la canonisation du

Bienheureux Jean-Baptiste de la

Salle, fondateur de l'Immaculée

Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

Sur les trois miracles qui avaient

été proposés de ce chef à la séance

préliminaire du 20 juillet 1897,

la canonisation de la cause en repré-

sentant maintenant deux des plus

vraisemblables et plus complètes et

décisives et qui suffisaient d'ailleurs,

s'ils sont bien établis et reconnus

autodécouvriables, pour que l'on puisse

attribuer à la cause un miracle de

prophétie, il y a lieu, le décret sanc-

tionnant l'authenticité des miracles

et de statuer par un dernier décret

que, tout bien considéré, on peut

procéder sûrement à la canonisation

Le Rev. J. N. Vanatter

D'ALBION, Wis.,

ECRIT UNE LETTRE SUR

L'ONGUENT DU DR CHASE

Il dit: Ma femme est atteinte d'un

trouble nerveux et elle est dérangée

par une opération chirurgicale. Un

de nos amis nous a conseillé l'usage

de l'onguent du Dr Chase et j'ai eu

un grand soulagement. Pendant 25 ans

j'ai eu une maladie chronique et

c'est cet onguent qui m'a guéri. Un

ami, le docteur l'onguent du Dr Chase

m'a guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

guéri de sa maladie. Un ami, le

docteur l'onguent du Dr Chase m'a

Mme. Janel et ses deux Filles

DOIVENT LEUR SANTÉ AUX PILULES ROUGES DU DR. CODERRE.

De toutes les parties d'Amérique, les Pilules Rouges du Dr. Coderre font renaitre le bonheur dans les familles rendues malheureuses par la maladie. Spécialité pour les maladies des femmes.



MADAME JANEL ET SES DEUX FILLES.

Il est étonnant, et on est frappé de stupeur de voir un si grand nombre de femmes malades, faibles et épuisées, cherchant en vain un remède à leurs maux de toutes sortes. Pourquoi continuer à souffrir quand il y a un remède sûr et infallible pour toutes les maladies particulières aux femmes? Les Pilules Rouges du Dr. Coderre ont guéri des milliers de femmes que les médecins avaient abandonnées; des milliers de femmes ont été sauvées de la mort, et grâce à ce remède, la santé et le bonheur ont banni la maladie et le désespoir dans un grand nombre de familles. Lisez avec attention les témoignages d'une respectable mère de famille et de ses deux charmanes jeunes filles: "Il y a 3 ans je tombai bien malade. Je souffrais de grande faiblesse et de débilité générale. Ma digestion ne se faisait pas, j'étais toujours constipée, les membres engourdis, mal de tête, douleurs dans le dos, aux reins et dans tous les membres. Plusieurs médecins me soignèrent, mais aucun ne put me guérir. Ayant entendu dire beaucoup de bien des Pilules Rouges du Dr. Coderre, je commençai à en prendre et maintenant je suis en parfaite santé." Mme. A. Janel. "Il y a un an et demi commençai à être fortement atteinte. Nous souffrions de grande faiblesse, de maux de tête, de violentes étourdissements et de débilité générale. Douleurs dans le dos et les reins. La pauvreté du sang et l'excès de travail dans les manufactures étaient la cause de notre maladie. Nous étions découragées, ayant dépensé beaucoup d'argent pour les docteurs et les remèdes. Encouragées par la guérison de notre mère par les Pilules Rouges du Dr. Coderre, nous commençâmes à en prendre, et au bout de quelques semaines nous étions toutes deux en parfaite santé, fortes et heureuses." Mesdemoiselles Emma et Julia Janel, rue Social, Woonsocket, R.I.

Les Pilules Rouges du Dr. Coderre sont spécialement pour les maladies des femmes, elles rendent les femmes faibles fortes, les joues pâles roses, les yeux ternes lu-

sants, elles font du sang pur, fort, riche et rouge. Elles guérissent le beau mal la leucorrhée, les irrégularités, la constipation, les maux de tête, d'estomac, de reins, côtés, douleurs dans le bas-ventre, les étourdissements, nervosité, les maladies particulières au changement d'âge, bouillonnement du sang, froidement du sang, froidement des pieds et des mains; elles sont d'une grande efficacité, prises avant ou après la naissance d'un enfant. Elles aident aussi beaucoup à la formation des jeunes filles.

Si vous souffrez depuis longtemps et que votre médecin n'a pu vous guérir, n'espérez pas qu'une ou deux boîtes de Pilules puissent vous guérir, prenez-en assez pour leur donner une chance d'agir sur votre maladie, en même temps consultez nos médecins spécialistes. Vous pouvez les consulter absolument pour rien. Ecrivez leur une description complète de votre maladie, ne leur cachez rien, vous n'avez rien à craindre, toutes lettres adressées

"Au Département Médical, Boîte 2308, Montreal," sont ouvertes et tenues confidentielles par eux.

Refusez comme imitation toutes les pilules rouges que l'on vous offre à la douzaine, au cent ou à 25c. la boîte, même lorsque l'on vous dit qu'elles sont les véritables Pilules Rouges du Dr. Coderre, ou qu'elles sont aussi bonnes. Un grand nombre de marchands font cela dans le seul but de faire un peu plus d'argent sur votre achat. Nous tenons à vous dire que ces pilules sont des imitations qui souvent contiennent des drogues dangereuses, refusez toute imitation. Si vous ne pouvez vous procurer les véritables Pilules Rouges du Dr. Coderre chez votre marchand, envoyez-nous 50c. en timbres pour une boîte, ou \$2.50 par lettre enregistrée ou mandat-poste pour six boîtes. Nous les enverrons partout au Canada et aux Etats-Unis, pas de douane à payer. Donnez-nous votre adresse complète afin d'éviter tout retard. Adressez:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, Boîte 2306, Montreal.

Les Pilules Rouges du Dr. Coderre pour les femmes faibles et faibles sont vendues en gros et en détail par B&B, NET & CIE, rue St-Joseph, par Dr MORIN & CIE, pharmacien, Basse-Ville, et par tous les pharmaciens de première classe.

Le chemin de fer de QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

4 EXCURSIONS DE CULTIVATEURS 4

De toutes les parties de la Province de Québec

AU LAC ST-JEAN

DURANT LA SAISON DES RECOLTES

Le 28 septembre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 29 septembre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 30 septembre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 1er octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 2 octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 3 octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 4 octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 5 octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 6 octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 7 octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 8 octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES, 31

Le 9 octobre, à 8 h. 40 a. m. MERCEDES

MAGASIN
A DEPARTEMENTSOHEZ
Z. PAQUET

LITERIE

Un grand lot de COTON BLANC, toujours détaillé à se sera mis sur le comptoir pour une semaine à

61c la verge

Le plus grand choix est aussi offert en COUVERTS DE LAINE (Blancs)



Manteaux

Le SALON DES MANTEAUX DE DAMES pour automne et hiver contient tout ce qu'il y a de plus nouveau pour convenir à tous les goûts et à toutes les bourses.

NOTRE MAGASIN DE
CONFECTIONS pour HOMMES

N'a jamais été aussi complet qu'en ce moment

Nous avons ce qu'il faut pour habiller de pied en cap tout homme de tout âge, de toute taille, dans tous les goûts et tous les prix.

Nous tenons en stock toutes les grandes, dans toutes les lignes de la plus simple à la plus élégante, de semaine jusqu'à l'habit de soirée.

COMPLETS POUR ENFANTS et jeunes garçons, en choix considérable. Voyez nos tables couvertes de COMPLETS DE TOUS LES JOURS pour hommes d'affaires, marqués aux prix faibles de

\$3.50 et \$5.98

Un grand lot de PANTALONS DE PAREILLES, bon article en laine pour travailler, à partir de

77 cts

Dans tous les cas la coupe et la façon sont parfaites. Avis aux gens pressés en quête d'un article de vêtement quelconque. Ils le trouveront ici tout prêt.

Nous tenons dans le même département un magnifique choix d'HABITS DE VILLE, élégants, PRINCE ALBERT, HABITS À QUELQUE, pour satisfaire les plus difficiles.

En PALESTONS D'AUTOMNE, nous avons les meilleurs articles en melton beige, en castor noir et bleu, en gris fer, en serge diagonale anglaise, en molleton drape français, etc.

LES PLUS BEAUX PATRONS
POUR DEMI-SAISON

Voyez aussi nos PARDESSUS PRINCE ALBERT, en Castor, Irish Frize, ainsi que notre choix d'habits.

Tous nos TISSUS POUR COSTUMES D'AUTOMNE sont arrivés et forment un choix magnifique de tweeds et étoffes de tous genres. Le plus grand salon a été apporté à nos dernières importations.

Comptoir des Etoffes d'Ameublement

Choix tout nouveau de TAPIS DE TABLE en chenille, brocart, drap, feutre et coton damas rouge drap. Nappe unies en toile écru et blanche. Nous offrons ces jours-ci plus de 60 PIÈCES DE JOLIE CRETONNE pour ameublement valant 25 et 30 cts la verge pour

14 cts

Une autre ligne de CRETONNE plus commune est offerte à

8 cts

Le magasin de chaussettes est aussi au grand complet

Demandez les célèbres Patrons de Modes

Bazar Glove Fitting Patterns

10c la pièce

Z. PAQUET

107-109-171, RUE ST-JOSEPH

24 Sept 1898. TELEPHONE 1127

LA PROHIBITION

Le vote de jeudi prochain

C'est jeudi prochain, le 29 septembre courant, que le peuple du Canada sera appelé à se prononcer sur la question de la fabrication et de la vente des spiritueux en ce pays.

Comme nous l'avons dit déjà, nous ne nous faisons pas d'illusion sur le vote des provinces anglaises; nous nous attendons qu'il sera fortement en faveur de la prohibition. Mais nous espérons bien que la province de Québec enregistrera un vote aussi fort que possible contre cette mesure que nous considérons comme dangereuse et ruineuse.

Elle est dangereuse, parce que partout où elle a été appliquée, elle n'a eu d'autre effet que de développer le vice de l'ivrognerie. Nulle part les lois prohibitives n'ont réussi à empêcher les abus des boissons alcooliques; au contraire, ces abus n'ont fait que s'accroître d'année en année. Les exemples ne nous manquent pas d'ailleurs.

Le Vermont a essayé de la Prohibition pendant quarante ans avec toutes sortes de lois répressives pour en assurer le succès; cependant l'ivrognerie et les abus n'ont fait qu'augmenter.

Le Massachusetts a goûté lui aussi à la tempérance forcée et absolue et les désordres devinrent si nombreux et si sérieux qu'il dut revenir au système de la réglementation. A Boston, au temps de la Prohibition, il se buvait plus d'alcool—surtout du poison—et il y avait plus de buvettes que sous le régime actuel.

Dans l'Iowa, Etat prohibitionniste, le trafic des liquides se fait ouvertement. Ainsi à Dubuque, une ville de 25,000 âmes, on compte deux brasseries, 35 hôtels, 10 marchands de liquides en gros, 151 restaurants, sans compter les pharmacies où l'on vend des spiritueux sur présentation de certificats.

Au Kansas, la Prohibition a aussi fait des siennes. En 1882, Kansas City a retiré \$45,000 en amendes. Il y a quelques années, on comptait à Lawrenceville, petite ville de 23,000 âmes, 175 cabarets.

A Tongawaville, avant la Prohibition, il n'y avait pas de cabarets. La Prohibition en a fait surgir un demi-douzaine.

Le Maine bat le record. Bedford, ville de 25,000 âmes, a 200 endroits publics où se débite de l'alcool. A Bangor, on compte plus de 100 cabarets. Portland est une ville où chaque semaine on amène dans les cellules des douzaines d'ivrognes. A Lewiston, Augusta, Batte, etc., on vend de la boisson sans se gêner.

Il est de plus prouvé, dans notre pays, que partout où la loi Scott est ou a été en vigueur, elle a produit les mêmes résultats: le vice de l'ivrognerie a augmenté au lieu de diminuer.

Ces nombreuses expériences qui dans tous les cas, n'ont abouti qu'à un fiasco complet, devraient suffire pour convaincre toute la population du Canada qu'il est de son devoir de voter contre la Prohibition.

Mais il y a plus. Le projet de mettre fin à la fabrication et à la vente des spiritueux signifie la ruine d'une importante industrie, le chômage pour des milliers d'ouvriers, la perte de plusieurs millions de dollars par le trésor public et la taxe directe. Car après tout, si la Prohibition devient loi dans notre pays, fait perdre au revenu fédéral sept ou huit millions de dollars par année, le gouvernement du Canada devra nécessairement prendre les moyens de réparer cette perte, et de l'avoir même de quelques ministères, il n'y en a pas d'autres que la taxe directe.

De plus, la Prohibition est non seulement dangereuse et ruineuse, mais elle porte aussi atteinte à la liberté individuelle. Personne n'a le droit d'obliger des citoyens et encore moins tout un peuple de faire usage de telles ou telles boissons; personnes n'a le droit de nous forcer à ne boire que de l'eau, du thé ou du café. Les "totalitaires" peuvent pratiquer l'abstinence complète et se contenter d'eau froide, c'est leur affaire; nous n'avons rien à y voir, pas plus qu'ils ont à s'ingérer de ceux qui font usage des spiritueux. Chacun est libre de boire la boisson qui lui convient. Tant pis pour celui qui se porte aux excès.

Les abus des boissons alcooliques et les maux qui en découlent sont sans doute nombreux, mais les prohibitionnistes sont bien rassis s'ils pensent y mettre fin complètement au moyen de la Prohibition. L'expérience a prouvé qu'il en résulte toujours une augmentation du vice de l'ivrognerie.

Ce n'est donc pas la Prohibition qu'il importe d'établir. Ce qu'il faut c'est de réglementer davantage et plus sévèrement que jamais la vente des boissons alcooliques. C'est, selon nous, le seul moyen de combattre efficacement les abus des spiritueux.

Nous espérons donc que tous les électeurs de notre province, particulièrement les citoyens de Québec, se feront un devoir d'aller enregistrer leurs votes, jeudi, contre la Prohibition.

D'après une information que publient simultanément plusieurs journaux catholiques d'Europe, une encyclique du pape sur l'éducation de la jeunesse sera publiée prochainement.

Elle tracera notamment les diverses règles à suivre par les maisons d'éducation religieuses pour jeunes filles.

les, en vue de mettre cette éducation en rapport avec toutes les nécessités du temps présent.

Léon XIII y rappellera les doctrines traditionnelles de l'Eglise sur le rôle de la femme dans la famille et la société.

La question du travail industriel de la femme, qui a été beaucoup agitée dans ces derniers temps, surtout depuis le Congrès international de Zurich, serait aussi abordée par le document pontifical.

Les pertes de l'Espagne

Une revue économique de Madrid, la "Estadista", fait le relevé des pertes subies par l'Espagne, soit dans la campagne contre les colonies rebelles de Cuba et des Philippines, soit dans la guerre avec l'Amérique, au cours de ce double soulèvement.

Depuis le 4 mars 1895, date de l'ouverture des hostilités, jusqu'au 30 juin 1898, les sommes versées à la disposition du gouvernement ont atteint le total de 1 milliard 897 millions de pesetas.

Voilà pour les pertes d'argent.

Les pertes d'hommes sont plus douloureuses. De mars 1895 à mars 1897, il est parti 180,431 soldats, 6,222 officiers, 615 officiers supérieurs et 10 généraux. Il faut y ajouter 12,000 hommes qui se trouvaient à Cuba, soit 200,000 hommes environ.

Au feu ont été tués: 1 général, 60 officiers, 1,314 soldats. Soit morts de leurs blessures: 1 général, 51 officiers et 704 soldats.

Les pertes réelles de guerre n'ont pas dépassé 5 pour cent de l'effectif total des troupes, mais les maladies ont fait de plus grands ravages. La fièvre jaune seule a tué 313 officiers et 18,000 soldats; les fièvres paludéennes et autres maladies épidémiques ont enlevé 127 officiers et 40,000 soldats.

La malheureuse Espagne a donc perdu près de 2 milliards, et 100,000 hommes, plus ses colonies.

Sir Charles Tupper

ET LA COLOMBIE ANGLAISE

M. Geo. H. Cowan, secrétaire de l'Association conservatrice de la Colombie Anglaise, vient d'adresser à Sir Charles Tupper, copie d'une résolution adoptée par la conférence de la dernière convention conservatrice.

Dans cette résolution, l'Association conservatrice proteste de son dévouement pour Sir Charles Tupper comme chef du parti et lui souhaite succès et longue vie.

Ainsi s'affirme constamment la popularité du vieux chef.

LA SITUATION EN CHINE

On prévoit la rentrée au pouvoir de Li Hung Chang

Londres, 26.—Des avis reçus ici des capitales européennes indiquent que les milieux politiques ont prévu la rentrée de Li Hung Chang au pouvoir. On prévoit en outre que le courant réactionnaire en Chine amènera une entente plus étroite entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon et que cette entente sera le résultat d'une pression unie en faveur des réformes à établir. Les journaux français se réjouissent de la perspective du retour de Li Hung Chang au pouvoir, simple parce que cela sera désagréable à la Grande-Bretagne.

Le "Times" à Pékin dit: "Chang Yia Houan, l'ennemi et le rival de Li Hung Chang, qui est accusé d'avoir donné asile à Kang Youwei, a été arrêté par la police à Pékin. Le général Chang Yia Houan sera démis de toutes les fonctions qu'il remplissait; sa chute contribuera à augmenter l'influence de Li Hung Chang."

Les fonctionnaires en général accueillent favorablement le retour au pouvoir de l'impératrice douairière, mais le peuple est indifférent. Kang Youwei est accusé d'avoir conspiré contre l'impératrice douairière; il a été mis hors de loi et son arrestation a été ordonnée.

Une dépêche de Shanghai dit que le frère de Kang Youwei a été arrêté à Pékin et condamné à mort. La dépêche dit aussi que Sir Claude Macdonald a donné des instructions pour faire arrêter Kang Youwei, mais que le consul anglais garde les bagages de ce dernier ainsi que les documents relatifs à des secrets d'Etat. Les Russes sont fortement irrités de ce dernier fait et le bruit court que la Russie a mis à la disposition de l'impératrice douairière 10,000 hommes de troupes de Port Arthur pour aller maintenir l'ordre à Pékin si c'est nécessaire. On annonce que l'escadre anglaise dans les eaux chinoises a été placée entre Takou et Shanghai avec ordre d'intercepter la marche des transports russes dans l'éventualité d'un débarquement de troupes.

Le correspondant du "Daily Telegraph" à Hong Kong dit: "Bien qu'on ne sache rien de bien positif, tout tend à faire croire que l'empereur est mort. Une dépêche particulière dit qu'il est mort le 21 septembre, immédiatement après avoir publié l'édit donnant la légitimité à l'impératrice douairière. Personne ne doute que Yang et Chang Yia Houan, qui étaient ministres à Washington en 1895, ne soient tous deux innocents de l'assassinat d'empereur porté contre eux."

Quelques changements

Dans les succursales de la Banque Nationale

M. Drouin, gérant de la succursale de la Banque Nationale, à Ste-Marie de Beauce, sera transféré à la succursale de St-François de Beauce, le 1er d'octobre prochain.

M. Lalonde, gérant de la succursale de St-François, est transféré à Chicoutimi. M. Vézina, de la succursale de Chicoutimi, est transféré à Ste-Marie de Beauce.

M. Drouin, gérant de la succursale de la Banque Nationale, à Ste-Marie de Beauce, sera transféré à la succursale de St-François de Beauce, le 1er d'octobre prochain.

M. Lalonde, gérant de la succursale de St-François, est transféré à Chicoutimi. M. Vézina, de la succursale de Chicoutimi, est transféré à Ste-Marie de Beauce.

M. Drouin, gérant de la succursale de la Banque Nationale, à Ste-Marie de Beauce, sera transféré à la succursale de St-François de Beauce, le 1er d'octobre prochain.

Les alentours de la
Terrasse, de l'hôtel-de-ville et du Frontenac

Le pavage des rues

Autres améliorations qui s'imposent

Un appel aux autorités municipales

L'estrade élevée sur la terrasse Dufferin, à l'occasion des fêtes de la semaine dernière, a été démolie, et les débris sont à l'œuvre pour enlever les matériaux qui ont servi à sa construction.

Tout sera en ordre demain, et les amateurs peuvent maintenant, en faisant leur promenade habituelle, aller admirer les beautés du monument Champlain. Depuis que les débris ont été enlevés, la terrasse et que les poteaux ont été enlevés, le coup d'oeil est superbe, et l'on dirait même que la terrasse a été agrandie.

Les travaux de pavage, dans les différents rues—avance rapidement et il est plus que probable que le tout sera terminé dans peu.

Les travaux de pavage sur la rue St-Paul seront terminés dans la semaine, à savoir de la rue St-Jacques à la rue St-Jean.

Le comité de la voirie devrait profiter de la circonstance pour s'entendre avec les autorités du Pacifique Canadien, afin d'élargir la rue sur toute sa longueur, à savoir de la rue St-Jacques à la rue Henderson. Ce terrain fut jadis cédé par la cité au Pacifique Canadien, lors du règlement du million de piastres voté par la ville de Québec, pour la construction du chemin de fer du nord. Aujourd'hui, ce terrain, qui est très vaste, est entouré d'une clôture qui devrait être reculée de 25 pieds, cela aurait pour effet d'élargir considérablement ce quartier d'affaires, où la circulation est très grande.

Les autorités municipales obtiendraient, croyons-nous, à de bonnes conditions de la Cie du Pacifique, la lisière de terrain nécessaire pour faire cet élargissement; il ne faut pas plus oublier que le terrain est tout prêt à être converti en voie publique, vu qu'il n'y aurait qu'à enlever le trottoir et reculer la clôture en question.

Cette amélioration aurait pour effet de donner plus d'ampleur au public, aux alentours de la gare, où la circulation est la seule entre la Basse-Ville et les quartiers de St-Roch, St-Sauveur, etc. Tout le public bénéficierait de cette amélioration ainsi que la Cie du Pacifique.

LA NOUVELLE RUE LACROIX

DEVAIT ALIGNER LA RUE HENDERSON

Maintenant que l'élargissement de la rue Lacroix est un fait accompli, nous espérons que les autorités municipales vont à l'instant même la suite de cette rue en la conduisant au ligne droit avec la rue Henderson.

Pour cela, il faudra obtenir un petit morceau de terrain de la Cie du Pacifique, et nous croyons que la chose sera plus facile à faire, si nous nous adressons à la chose se fera très prochainement.

Nous attirons aussi l'attention du comité de la voirie sur l'encroisement de la rue Lacroix, au pied de la côte du Palais, et nous espérons qu'on fera faire les travaux nécessaires pour rendre plus facile l'accès à la nouvelle rue, en élargissant la pointe du bas de la côte, qui est dangereuse à tourner.

LES ABOIS DE L'HOTEL DE VILLE DEVRAIENT ETRE PAVES

Les travaux de pavage de la rue Baude, commenceront prochainement. Comme le comité de la voirie doit se réunir, cette semaine, nous lui suggérons de faire paver cette rue jusqu'en face de l'hôtel de ville, et même de continuer à paver jusqu'à la nouvelle rue, en élargissant la pointe du bas de la côte, qui est dangereuse à tourner.

LES ABOIS DE L'HOTEL DE VILLE DEVRAIENT ETRE PAVES

Les travaux de pavage de la rue Baude, commenceront prochainement. Comme le comité de la voirie doit se réunir, cette semaine, nous lui suggérons de faire paver cette rue jusqu'en face de l'hôtel de ville, et même de continuer à paver jusqu'à la nouvelle rue, en élargissant la pointe du bas de la côte, qui est dangereuse à tourner.

LES ABOIS DE L'HOTEL DE VILLE DEVRAIENT ETRE PAVES

Les travaux de pavage de la rue Baude, commenceront prochainement. Comme le comité de la voirie doit se réunir, cette semaine, nous lui suggérons de faire paver cette rue jusqu'en face de l'hôtel de ville, et même de continuer à paver jusqu'à la nouvelle rue, en élargissant la pointe du bas de la côte, qui est dangereuse à tourner.

LES ABOIS DE L'HOTEL DE VILLE DEVRAIENT ETRE PAVES

Les travaux de pavage de la rue Baude, commenceront prochainement. Comme le comité de la voirie doit se réunir, cette semaine, nous lui suggérons de faire paver cette rue jusqu'en face de l'hôtel de ville, et même de continuer à paver jusqu'à la nouvelle rue, en élargissant la pointe du bas de la côte, qui est dangereuse à tourner.

LES ABOIS DE L'HOTEL DE VILLE DEVRAIENT ETRE PAVES

Les travaux de pavage de la rue Baude, commenceront prochainement. Comme le comité de la voirie doit se réunir, cette semaine, nous lui suggérons de faire paver cette rue jusqu'en face de l'hôtel de ville, et même de continuer à paver jusqu'à la nouvelle rue, en élargissant la pointe du bas de la côte, qui est dangereuse à tourner.

LES ABOIS DE L'HOTEL DE VILLE DEVRAIENT ETRE PAVES

Les travaux de pavage de la rue Baude, commenceront prochainement. Comme le comité de la voirie doit se réunir, cette semaine, nous lui suggérons de faire paver cette rue jusqu'en face de l'hôtel de ville, et même de continuer à paver jusqu'à la nouvelle rue, en élargissant la pointe du bas de la côte, qui est dangereuse à tourner.

LES ABOIS DE L'HOTEL DE VILLE DEVRAIENT ETRE PAVES

Les travaux de pavage de la rue Baude, commenceront prochainement. Comme le comité de la voirie doit se réunir, cette semaine, nous lui suggérons de faire paver cette rue jusqu'en face de l'hôtel de ville, et même de continuer à paver jusqu'à la nouvelle rue, en élargissant la pointe du bas de la côte, qui est dangereuse à tourner.

LES ABOIS DE L'HOTEL DE VILLE DEVRAIENT ETRE PAVES

L'AFFAIRE DREYFUS

La révision du procès est décidée

Par tous les membres du cabinet

UNE SEANCE ANIMÉE

Les commentaires des journaux

Paris, 26.—On annonce officiellement que la commission qui a examiné les documents de l'affaire Dreyfus en vue de présenter un rapport au gouvernement sur la question de savoir s'il y a lieu de réviser le procès de Dreyfus, est également divisée. Le gouvernement considère que cette division lui donne toute liberté d'action. Il a en conséquence décidé d'attendre jusqu'à mardi, c'est-à-dire jusqu'au conseil du cabinet auquel on prendra une décision sur l'affaire.

"L'Aurore" le journal de M. Clemenceau dans un article plein de critique pour le président de la République, dit: "Le genre de Boissac est non seulement une grotesque insensé et la risée du monde entier, mais c'est aussi une canaille. Le général Zurlinden a porté le coup à Piquart sur l'ordre de M. Faure."

Zurlinden est au nez de M. Brissot et Sarreil. Il a donné un coup de pied à la République parce que M. Faure lui a dit de le faire. Il n'y a en réalité ni constitution, ni gouvernement, ni ministères en France. La République est à la merci de porteurs de sabre et de une marionnette des jésuites."

Londres, 26.—Une dépêche adressée au "Daily Mail" dit que l'on croit que le ministère sera renversé lors que les chambres se réuniront au printemps prochain. "L'Independent" dit que le lieutenant-colonel Piquart sera accusé de complicité dans l'affaire Dreyfus. Il dit que Piquart et Dreyfus travaillaient de concert dans différents bureaux de l'état-major général à Paris, pour se servir, par la suite, de la révision du procès de Dreyfus après sa condamnation. Si cela est vrai, lieutenant-colonel Piquart sera accusé de trahison en même temps que de faux.

Grant Richards, éditeur, 9 Henrietta street, Covent Garden, s'est assuré le droit de publier la confession du commandant Esterhazy au sujet de l'affaire Dreyfus. Cette déclaration formera un volume du format des romans ordinaires à six shillings et sera publiée aussitôt que possible.

Le "Daily News" publie un compte rendu d'une entrevue avec un ancien membre du parlement dont le nom a figuré dans tous les événements politiques qui se sont passés en France de 1870 à 1871. Ce membre du parlement a exprimé une opinion à propos du rôle que joue le président Faure, qui confirme les déclarations faites précédemment sur le même sujet. Il dit que le général Zurlinden a été de toute la confiance du président de la République française.

Le président Faure, a-t-il ajouté, n'a qu'à dire un mot pour avoir la France à ses pieds; et, s'il ne veut pas dire ce mot et se déclarer en faveur de la révision du procès de Dreyfus, il aura la France entière contre lui et il devra s'en aller. Mais s'il a le courage de s'opposer à une révision il abandonne la présidence, l'Assemblée nationale se réunira à Versailles dans les vingt-quatre heures et M. Faure sera révoqué par une loi électorale de ceux qui sont hostiles à la révision.

Il formera alors un ministère avec Bartholin comme président du conseil, et avec un général fort et ambitieux à la tête du ministère de la guerre. De cette façon, il pourra faire ce qu'il voudra de la France.

PLUS RECENT

Paris, 27.—A l'assemblée du cabinet, hier, tous les ministres ont décidé de réviser le procès Dreyfus, et tous les documents relatifs à cette affaire seront envoyés à la Cour de Cassation.

La séance du cabinet a été longue et animée. On dit que le ministre de l'Agriculture, M. Viger, s'est fortement opposé à la révision, et il est resté seul à résister. Des instructions ont été données à l'effet de poursuivre quelque que ce soit qui s'oppose à la révision. Il y a beaucoup d'excitation dans la ville, et la Bourse est très agitée. Les journaux conservateurs conseillent au peuple de rester calme. On croit que c'est après un grand effort d'éloquence et d'effort persévérant et à la suite de scènes orageuses, que M. Brissot a arraché au cabinet la décision en faveur de la révision. Son plus fort opposant était M. Sarrien, le ministre de la Justice, qui a exprimé le désir de résigner en faisant remarquer à ses collègues qu'ils assument une terrible responsabilité. Le ministre de la Justice était appuyé par M. Viger, ministre de l'Agriculture, et M. Marjoul, ministre du commerce.

M. Brissot a fait un discours violent. Il a déclaré que ses collègues devraient lui accorder le crédit de comprendre les difficultés du moment ainsi que le meilleur moyen de les surmonter. Il est allé abandonner par le refus d'une révision, ce serait faire face au désastre. Finalement il a fait remarquer que ce serait une question bien grave que de provoquer une crise ministérielle alors que la chambre n'est pas en session.

Les ministres dissidents ont enfin cédé. Le ministre du commerce a dit: "Ce n'est pas la peine de résigner, quand on sait que nous serons renversés dans une quinzaine de jours."

Produit un bon effet

Plus d'entraînement, plus d'extinction de voix avec le "Baume Rhumal."

Pas de prohibition

Nous appelons l'attention des lecteurs sur l'annonce que nous publions plus haut, concernant l'anti-prohibition. Une salle de comité a été ouverte au No. 66, rue St-Jean, pour les électeurs du quartier St-Louis et de Palais, où l'on pourra se procurer toutes les informations nécessaires. La salle sera ouverte jusqu'à 5 heures du soir, jeudi, le 29 du courant.

Avis aux dames

La maison Bertrand et Guillot offre, le 26 du courant, un grand lot d'étoffes à costumes et draps pour dames de hautes nouveautés, provenant directement des meilleurs manufacturiers d'Europe, et vendus au prix de 100 cts.

BERTRAND & GUILLOT, 710 rue St-Vallier, St-Sauveur.

Venez voir

La plus grande variété de velours écossais et nos velours chignons. FAOY, LEPLAIX & FRERE.

L'Asbestic Farnoux

Reproduction des journaux français

Du "Nouveliste"

Les terrains déclassés au Parc de la Cité-Ouest ont été le jeudi, 4 août, le théâtre d'une expérience marquée un grand progrès dans la construction moderne. Il s'agissait de prouver la possibilité de rendre inaccessibles au feu la plus légère des constructions, et celle dont nous parlons était uniquement faite de bois de sapin et recouverte d'une "couche" d'Asbestic Farnoux, qui remplissait, en cette circonstance, le rôle des enduits ordinaires.

L'Asbestic Farnoux est un produit naturel tiré des mines de Danville, près Québec (Canada), dont M. Farnoux est le seul concessionnaire, produit composé de 80 p. c. d'amiant pur et de 20 p. c. de roche serpentine; réduit en poudre, il s'emploie sous forme de plâtre.

Une immense quantité de bois sec enduit de pétrole avait été accumulé à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, aussi la première étincelle n'eût-elle aucune peine à provoquer rapidement l'incendie et bientôt la construction disparaissait sous les flammes s'élevant à plusieurs mètres de hauteur.

Après une demi-heure d'un feu violent, les architectes et les ingénieurs présents étant d'avis que la maison ne s'était pas consumée, demandant que le feu fût éteint brusquement afin de voir les effets de l'eau sur ce nouvel enduit soumis à une chaleur aussi intense. On retourna alors la maison absolument intacte, dans toutes ses parties, murs, toiture, etc.

On attaque, à coups de hache, un pan de mur et sous la couche d'Asbestic on trouva le bois intact et à sa température normale. De l'avis de tous, la preuve est faite.

Parmi l'assistance qui suivait, avec un vif intérêt, cette curieuse expérience, on remarquait M. le général Zédé, gouverneur de Lyon; MM. les capitaines d'état-major Lebrun, Leperle, Sireux, délégués par la direction de l'École de l'Armement des Hospices de Lyon; MM. Clermont, Court, Delorme, architectes; M. Buffaud, ingénieur, et plusieurs de ses collègues, des sous-officiers du corps médical de Lyon et les représentants des principales compagnies d'Assurances.

Depuis longtemps l'industrie se sert de l'amiant comme isolant, mais avant l'ouverture des mines de Danville, son prix élevé ne permettait pas de s'en servir dans les cas nécessitant l'emploi d'une quantité considérable de matières notamment dans la construction.

La richesse des gisements et les facilités d'extraction permettent aujourd'hui d'offrir l'Asbestic Farnoux à des conditions de prix extrêmement réduites, aussi est-il déjà d'un emploi constant dans l'Amérique du Nord, en Angleterre et en Allemagne.

Par sa composition qui le met complètement à l'épreuve du feu, et lui permet de protéger efficacement tout corps sur lequel il est appliqué; par sa grande élasticité, qui empêche toute fissure dans les plafonds et tout écaillage, et par beaucoup d'autres avantages, qu'il nous est impossible de numérer ici, entre autres, par celui qu'il a de préserver les métaux de la corrosion, on peut affirmer que les applications de l'Asbestic Farnoux sont en quelque sorte illimitées. Au nombre de ces constructions les plus importantes dans lesquelles il a été employé, il suffira de signaler: le bâtiment des Experts; l'École du gouvernement des Etats-Unis, à New-York (environ 6,000 tonnes); le palais Singer; la maison de l'Astor, Waldorf, Mills et autres; la Bourse Astor, le bâtiment Woolbridge le palais des chambres (environ 3,000 tonnes); le nouvel Opéra; deux hôpitaux et écoles publiques à Ottawa; le Royal Victoria College; la maison de l'Edifice Verdier; les bâtiments Macdonald, à Montréal; le bureau des Postes à Richmond, etc., etc.

A l'époque où nous voyons les innovations si avides de s'emparer des inventions nouvelles, nous sommes heureux aujourd'hui de voir dans les mains de notre compatriote M. Farnoux, dont le nom est si connu du monde de la construction, une affaire à laquelle nous permet de prédire le plus brillant avenir.

Du journal "Lyon" Républicain:

UNE EXPERIENCE

Sur les terrains de l'ancien fort des Brotteaux, on vient de faire l'expérience d'un nouveau produit "l'Asbestic", composé d'amiant et de roche serpentine.

Une maquette faite de minces voliges et enduite de "l'Asbestic" a été exposée à un feu violent. Ces enduits amiantés sont vendus à Québec par M. L. H. Gaudry, qui fait une spécialité de tous ces matériaux de construction de première classe, et nous nous laissons dire par ce monsieur que le coût de ces enduits sont aujourd'hui, proportion gardée, pas plus cher que les enduits ordinaires, mais d'une valeur qui n'est pas comparable.

Ces enduits sont à l'é

PROHIBITION VEUT DIRE TAXE DIRECTE

SIR WILFRID LAURIER DIT : Si la prohibition était appliquée, \$8,230,000.00 de revenu disparaîtraient du coup, et il faudrait les remplacer de quelque autre façon. Or, où est la source de revenu que nous n'ayons pas déjà fait servir ? LA TAXE DIRECTE EST LA SEULE SOURCE POSSIBLE—Du "Globe", de Toronto, 14 Mai 1897.

Taxe Directe, dit l'Hon. David Mills :

"La plus grande partie de la perte de revenu ne peut, dans mon opinion, n'être compensée que par la taxe directe."

Hon. David Mills, Ministre de la Justice, *Le Globe* du 12 Juin 1897.

Voici les Chiffres

D'APRES LE DISCOURS BUDGETAIRE DU MINISTRE 1898

DOUANES—Ale et Bière.....	\$ 65,245.30
DOUANES—Alcools et Vins.....	2,406,529.81
ACCISE—Bières et Porters.....	1,026,652.12
ACCISE—Alcools.....	4,732,506.19

Perte totale de revenu pour le Canada.....	\$8,230,933.43
Revenus Provincial et Municipal.....	1,400,000.00

(D'APRES LES DERNIERS RAPPORTS PROVINCIAUX)

PERTE TOTALE DE REVENU ANNUEL - - - \$9,630,933.43

Taxe Directe, dit le "Globe" :

"Le Premier Ministre du Canada a déclaré, et personne ne semble le contredire, que la Prohibition entraînerait la Taxe Directe."—Article du "Globe," 19 Mai 1897.

Le Canada a une population de 5 millions d'âmes ; or, pour prélever les \$9,630,933.43 ou en chiffres ronds les 10 millions de revenus fédéral et provincial que ferait perdre la Prohibition, chaque homme, chaque femme et chaque enfant vivant dans notre pays serait appelé à payer, par tête, \$2.00 par année, et les pères de famille auraient à payer comme suit, annuellement :

Famille de trois - - - -	\$6.00	Famille de cinq - - - -	\$10.00	Famille de sept - - - -	\$14.00	Famille de neuf - - - -	\$18.00
Famille de quatre - - - -	8.00	Famille de six - - - -	12.00	Famille de huit - - - -	16.00	Famille de dix - - - -	20.00

Et \$2.00 pour chaque autre enfant. Et tout cela à part des Taxes qu'on paye déjà.

JOUR DU VOTE : JEUDI, LE 29 SEPTEMBRE 1898

QU'EST-CE que le PLEBISCITE ?

LE PEUPLE CANADIEN SERA APPELÉ JEUDI, LE 29 SEPTEMBRE COURANT

A se prononcer sur la question de la Prohibition, c'est-à-dire à déclarer s'il entend que la fabrication, l'importation, la vente, enfin le trafic général des liqueurs soient défendus ou non dans notre pays. Le Gouvernement fédéral n'a décidé de tenir cette consultation populaire qu'à la demande expresse de la secte des buveurs d'eau d'Ontario, qui affirment que tout le pays pense comme eux. Mais le gouvernement ne prend fait et cause pour aucun côté et laisse chacun voter comme il l'entendra. Libéraux et conservateurs peuvent voter à leur guise. Les intérêts de parti ne sont pas en jeu.

Voici la question qui sera soumise aux contribuables JEUDI, LE 29 SEPTEMBRE COURANT :

	OUI	NON
Etes-vous favorable à la passation d'une loi défendant l'importation, la fabrication ou la vente de spiritueux, vin, bière, ale, cidre et de toutes autres liqueurs alcooliques comme breuvages ?		X

SI VOUS VOTEZ CONTRE LA PROHIBITION, FAITES VOTRE CROIX COMME CI-DESSUS.

Voici les différents endroits où les Electeurs de la Cité de Québec devront voter de 9 heures A. M. à 5 heures P. M.

QUEBEC-CENTRE

- Pour l'arrondissement de votation No 1, comprenant cette partie du quartier St-Louis située au nord de la rue Ste-Anne, y compris le côté nord de la dite rue Ste-Anne, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez Thomas-L. Lemieux, 27 rue Ste-Anne.
- Pour l'arrondissement de votation No 2, comprenant cette partie du quartier St-Louis située au nord de la rue Ste-Anne, y compris le côté nord de la dite rue Ste-Anne, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Jos. Gale, 27 rue St-Stanislas.
- Pour l'arrondissement de votation No 3, comprenant toute la partie située entre la rue Ste-Anne et la rue St-Louis, y compris le côté sud de la rue Ste-Anne ainsi que le côté nord de la rue St-Louis, chez John Williams, 48 rue Desjardins.
- Pour l'arrondissement de votation No 4, comprenant la dernière partie du dit quartier St-Louis, située au sud de la rue St-Louis, y compris le côté sud de la dite rue St-Louis, au bureau de l'Académie de Musique No 39 rue St-Louis.
- Pour l'arrondissement de votation No 5, comprenant les rues St-Jean (côté nord), de la Fabrique (côté nord), Collins, Charlevoix, du Palais, Arsenal, McMahon, d'Auteuil, Elgin, Ste-Angele et St-Stanislas, chez Achille Lachance, 78 rue St-Jean.
- Pour l'arrondissement de votation No 6, comprenant les rues Couillard, Hébert, des Remparts, Laval, Ferland, St-Flavien, Hamel, Christie, Ste-Famille, Garneau et Buade (côté nord), comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez Edouard Paquet, 18 rue Couillard.
- Pour l'arrondissement de votation No 7, comprenant les rues Couillard, Hébert, des Remparts, Laval, Ferland, St-Flavien, Hamel, Christie, Ste-Famille, Garneau et Buade (côté nord), comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Edgar-M. Dechêne, 7 rue St-Flavien.
- Pour l'arrondissement de votation No 8, comprenant la halle Montcalm, le côté sud de la rue St-Jean et les rues de Salaberry, Jupiter, d'Youville et la côte Ste-Geneviève, chez Jos. L'Heureux, 503 rue St-Jean.
- Pour l'arrondissement de votation No 9, comprenant les rues St-Gabriel, St-Joachim, O'Connell, Stuart, St-Enstache et St-Simon, chez Nap. Lacombe, 35 rue St-Joachim.
- Pour l'arrondissement de votation No 10, comprenant la halle Berthelot et les rues St-Patrick, Artillery et St-Augustin, chez Edouard Bourret, 180 St-Patrick.
- Pour l'arrondissement de votation No 11, comprenant les rues d'Artigny, St-Michel, de Lachevrotière, Berthelot, Drolet, Claire Fontaine, Scott, Prévost et Burton, chez Jos. Solime Poiré, 9 rue Drolet.
- Pour l'arrondissement de votation No 12, comprenant le côté nord de la rue St-Jean, le côté sud de la rue d'Aiguillon ainsi que la rue d'Youville, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez Nap. Dery, 506 rue St-Jean.
- Pour l'arrondissement de votation No 13, comprenant le côté nord de la rue St-Jean, le côté sud de la rue d'Aiguillon ainsi que la rue d'Youville, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Eug. Bussière, 219 rue d'Aiguillon.
- Pour l'arrondissement de votation No 14, comprenant le côté nord de la rue d'Aiguillon et le côté sud de la rue Richelieu, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez Elzéar Grimard, 92 rue d'Aiguillon.
- Pour l'arrondissement de votation No 15, comprenant le côté nord de la rue d'Aiguillon et le côté sud de la rue Richelieu, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Adolphe Gelineau, 177 rue Richelieu.
- Pour l'arrondissement de votation No 16, comprenant le côté nord de la rue Richelieu, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez Jos. Robitaille, 108 rue Richelieu.

QUEBEC-CENTRE — Suite

17. Pour l'arrondissement de vote No 17, comprenant le nord de la rue Richelieu, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Jos. Charland, 270 rue Richelieu.
18. Pour l'arrondissement de vote No 18, comprenant le côté sud de la rue St-Olivier, ainsi que les rues St-Eustache, St-Augustin et Ste-Geneviève, plus Cliff view Place et Boulevard, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez Jules Gingras, 24 rue Ste-Geneviève.
19. Pour l'arrondissement de vote No 19, comprenant le côté sud de la rue St-Olivier, ainsi que les rues St-Eustache et Ste-Geneviève, plus, Cliff view Place et Boulevard, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Louis Jobin, 225 rue St-Olivier.
20. Pour l'arrondissement de vote No 20, comprenant le côté nord de la rue St-Olivier, ainsi que les rues Sutherland, Deligny, Ste-Claire et Ste-Marie, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez François Masson, 5 rue Ste-Claire.
21. Pour l'arrondissement de vote No 21, comprenant le côté nord de la rue St-Olivier, ainsi que les rues Sutherland, Deligny, Ste-Claire et Ste-Marie, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Hector Breton, 15 rue Deligny.
22. Pour l'arrondissement de vote No 22, comprenant les rues Latournelle et Ste-Madeleine, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez Jean Julien, 110 rue Latournelle.
23. Pour l'arrondissement de vote No 23, comprenant les rues Latournelle et Ste-Madeleine, comprend les électeurs de cet arrondissement, dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Théodore Gilbert, 165, rue Latournelle.
24. Pour l'arrondissement de vote No 24, comprenant les rues Ste-Cécile, St-Réal et Côte d'Abraham, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de A à K, chez Victor Drolet, 65 rue Ste-Cécile.
25. Pour l'arrondissement de vote No 25, comprenant les rues Ste-Cécile, St-Réal et Côte d'Abraham, comprend les électeurs de cet arrondissement dont les noms de famille commencent par les lettres de L à Z, chez Pierre Déry, 78 Côte d'Abraham.
26. Pour l'arrondissement de vote No 26, comprenant la partie de la banlieue de la cité de Québec faisant partie de Québec-Centre, chez Omer Julien, Village Montplaisant, Banlieue.

QUEBEC-OUEST

1. Pour l'arrondissement de vote No 1, composé de la partie ouest de la rue St-Paul jusqu'aux établissements de Lemesurier & Fils, exclusivement, plus les rues St-Valier, St-Nicolas, Ancien Chantier, Henderson, D'Orléans, Ramsay, St-Roch, du Marché, Assurance, Vallières, des Bains, de la Brasserie. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement No 1, sont ceux qui résident dans les dites limites ou y possèdent les qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de A à K, inclusivement. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de Joseph Morin, au No 32, rue St-Nicolas.
2. Pour l'arrondissement de vote No 2, composé de la partie ouest de la rue St-Paul, jusqu'aux établissements de Lemesurier & Fils, exclusivement, plus les rues St-Valier, St-Nicolas, Ancien Chantier, Henderson, D'Orléans, Ramsay, St-Roch, du Marché, Assurance, Vallières, des Bains, de la Brasserie. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement No 2, sont ceux qui résident dans les dites limites ou y possèdent les qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de L à Z, inclusivement. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de Aurèle Plamondon, au No 15, rue Henderson.
3. Pour l'arrondissement de vote No 3, composé de la partie est de la rue St-Paul jusqu'à et y compris les établissements de Lemesurier & Fils, ainsi que les rues Dambourges, de la Canoterie, Sous-le-Cap, St-Thomas et Bateau. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de Honoré Mercier, au No 71, rue St-Paul.
4. Pour l'arrondissement de vote No 4, composé des rues Sault-au-Mateiot et Sous-le-Fort (côté nord), de plus la Côte de la Montagne, l'Escalier Champlain, ainsi que la rue Notre-Dame, la rue de la Place, et la Place Notre-Dame. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de Léon Boucher, au No 30, rue Notre-Dame.
5. Pour l'arrondissement de vote No 5, composé du côté ouest de la rue St-Pierre. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de William Savard, au No 11, rue St-Jacques.
6. Pour l'arrondissement de vote No 6, composé du côté est de la rue St-Pierre. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de Joseph Rooney, au No 10, rue St-Antoine.
7. Pour l'arrondissement de vote No 7, composé des rues Dalhousie, St-Antoine, St-Jacques, la ruelle Bell, la place du marché Finlay et la halle Finlay. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de John C. Kaine, au No 95, rue Dalhousie.
8. Pour l'arrondissement de vote No 8, composé de toute la partie du quartier Champlain située au nord de l'ébouli de 1889. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de James Doherty, au No 48, rue Little Champlain.
9. Pour l'arrondissement de vote No 9, composé des deux côtés de la rue Champlain, à partir de la fonderie Jalbert, inclusivement, jusqu'au No 588, de la dite rue, inclusivement. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement No 9 sont ceux qui résident dans les dites limites ou y possèdent les qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de A à K, inclusivement. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison du club Sarsfield, au No 411, rue Champlain.
10. Pour l'arrondissement de vote No 10, composé des deux côtés de la rue Champlain à partir de la fonderie Jalbert, inclusivement, jusqu'au No 588 de la dite rue, inclusivement. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement No 10, sont ceux qui résident dans les dites limites ou y possèdent les qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de L à Z, inclusivement. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu à la maison de Michel Breen, au No 515, rue Champlain.
11. Pour l'arrondissement de vote No 11, composé des deux côtés de la rue Champlain, à partir du No 589 jusqu'aux limites de la cité. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu dans la maison de Alfred Morisset, au No 734, rue Champlain.
12. Pour l'arrondissement de vote No 12, composé de la Grande Allée et les rues Wolfe, St-Augustin, Conroy et d'Artigny. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu dans la maison de Francis Martin, au No 95, rue St-Augustin.
13. Pour l'arrondissement de vote No 13, composé du côté nord de la rue Artillerie et les rues Claire-Fontaine, Plessis, Scott et St-Eustache. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu dans la maison de Mme Alerow, au No 74, Rue Scott.
14. Pour l'arrondissement de vote No 14, composé des rues Lachevrotière, Berthelot, Bon Pasteur, St-Michel, St-Amable et Ste-Julie. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu dans la maison de Jos. Knox, au No 54, rue St-Michel.
15. Pour l'arrondissement de vote No 15, composé de cette partie de la Banlieue, bornée comme suit, au nord par une ligne passant par le centre de la rue Artillerie, et de sa prolongation jusqu'à la limite ouest de la dite Banlieue; à l'est par la Cité de Québec, au sud par la "Cime du Cap", et à l'ouest partie par la paroisse de St-Colomban de Sillery, et partie par la paroisse de Ste-Foye. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu dans la maison de Mme J. Fairburn, chemin St-Louis.
16. Pour l'arrondissement de vote No 16, composé de la partie est de la paroisse de Notre-Dame de Québec (Banlieue), borné au nord par la "Cime du Cap", au sud par la Rivière St-Laurent, à l'est par la Cité de Québec, et à l'ouest par la paroisse de St-Colomban de Sillery. Le bureau de vote pour le dit arrondissement sera tenu dans la maison de Mlle Mahoney, Hall's Booms.

QUEBEC-EST

QUARTIER JACQUES-CARTIER

1. L'arrondissement de vote No 1, comprend toute la partie est de la rue St-Valier, à partir du pied de la Côte d'Abraham, pour le côté sud, et de la Couronne, pour le côté nord. Bureau de vote chez Phil. Dignard, 220, rue St-Valier.
2. L'arrondissement de vote No 2, comprend toute la partie ouest de la rue St-Valier, à partir du pied de la Côte d'Abraham, pour le côté sud, et de la rue de la Couronne, pour le côté nord; ainsi que les rues Colomb, Belleau, des Voltigeurs, Alexandre, Nelson et Alfred. Bureau de vote chez Oct. Cantin, 5413, rue St-Valier.
3. L'arrondissement de vote No 3, comprend le Boulevard Langelier et les rues Arago, St-Jérôme et Turgeon. Bureau de vote chez Félix E. Lavoie, 86, rue Arago.
4. L'arrondissement de vote No 4, comprend les rues Fleurie, Fontaine et des Prairies. Bureau de vote chez Jéq. Bourbeau, 185, rue Fleurie.
5. L'arrondissement de vote No 5, comprend les rues Ste-Marguerite, St-Roch et St-Dominique. Bureau de vote chez Napoléon Bérubé, 146, rue Ste-Marguerite.
6. L'arrondissement de vote No 6, comprend les rues Ste-Hélène et Charest. Bureau de vote chez Gédéon Deslauriers, 211, rue Ste-Hélène.
7. L'arrondissement de vote No 7, comprend la rue des Fossés. Bureau de vote chez Jos. Roch Lyonnais, 110, rue des Fossés.
8. L'arrondissement de vote No 8, comprend les rues Notre-Dame-des-Anges, Tourangeau, St-Anselme, Caron, Dorchester, de la Couronne et la Halle Neuve. Bureau de vote chez Alex. Patry, 122, rue Notre-Dame-des-Anges. Les électeurs qualifiés à voter dans le dit arrondissement No 8, sont ceux qui résident dans les dites limites ou y possèdent les qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet de A à K, inclusivement.
9. L'arrondissement de vote No 9, comprend les rues Notre-Dame-des-Anges, Tourangeau, St-Anselme, Caron, Dorchester, de la Couronne et la Halle Neuve. Bureau de vote chez J.-B. Provost, 181, Notre-Dame-des-Anges. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement No 9, sont ceux qui résident dans les dites limites ou y possèdent les dites qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de L à Z, inclusivement.
10. L'arrondissement de vote No 10, comprend les rues de la Chapelle, de l'Eglise, du Pont, Grant et Octave. Bureau de vote chez Alph. Talbot, 59, rue du Pont.
11. L'arrondissement de vote No 11, comprend tout le côté sud de la rue St-Joseph. Bureau de vote chez H. Veilleux, 33, rue St-Joseph.

QUARTIER SAINT-ROCH

12. L'arrondissement de vote No 12 comprend tout le côté nord de la rue St-Joseph, y compris la Grande Halle Jacques-Cartier. Bureau de vote chez Alph. Deslauriers, 250, rue St-Joseph.
13. L'arrondissement de vote No 13 comprend la rue St-François. Bureau de vote chez Thomas Robitaille, 223, rue St-François.
14. L'arrondissement de vote No 14 comprend toute la partie de la rue du Roi à l'est de la rue de la Couronne, plus les rues St-Roch, St-Dominique, Grant. Bureau de vote chez Alph. Savard, 74, rue du Roi.
15. L'arrondissement de vote No 15 comprend toute la partie de la rue du Roi à l'ouest de la rue de la Couronne, plus les rues St-Anselme et Caron. Bureau de vote chez Od. Bérubé, 400, rue du Roi.
16. L'arrondissement de vote No 16 comprend tout le côté sud de la rue Richardson ainsi que la rue Dorchester. Bureau de vote chez Fréd. Martel, 205, rue Richardson.
17. L'arrondissement de vote No 17 comprend tout le côté nord de la rue Richardson ainsi que les rues du Pont et de la Chapelle. Bureau de vote chez Geo. Ardouin, 216, rue Richardson. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement numéro dix-sept, sont ceux qui résident dans les dites limites, ou y possèdent les qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de A à K, inclusivement.
18. L'arrondissement de vote No 18 comprend tout le côté nord de la rue Richardson, ainsi que les rues du Pont et de la Chapelle. Bureau de vote chez Jean-B. Bruneau, 48, rue Richardson. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement No 18, sont ceux qui résident dans les dites limites ou qui possèdent les qualifications voulues pour être électeurs et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de L à Z, inclusivement.
19. L'arrondissement de vote No 19 comprend tout le côté sud de la rue de la Reine ainsi que les rues de l'Eglise et de la Couronne. Bureau de vote chez Jean Rochette, 155, rue de la Reine.
20. L'arrondissement de vote No 20, comprend tout le côté nord de la rue de la Reine ainsi que les rues Laberge, Letellier, Daulac et la ruelle Parke. Bureau de vote chez J.-H.-E. Plamondon, 322, rue de la Reine.
21. L'arrondissement de vote No 21, comprend la rue des Commissaires ainsi que tout le côté sud de la rue Prince-Edouard. Bureau de vote chez Philias Létourneau, 86, rue des Commissaires.
22. L'arrondissement de vote No 22, comprend tout le côté nord de la rue Prince-Edouard ainsi que les rues DeVarennes, Smith, Stuart, Lallemand, Jacques-Cartier, St-Jacques, Panet et Gosford. Bureau de vote chez Léandre Faucher, 26, rue DeVarennes.
23. L'arrondissement de vote No 23, comprend cette partie de la municipalité de St-Roch-Nord, au nord-est du chemin et de la ligne qui divisent les lots Nos 411 et 508 des lots Nos 440 et 509 du plan officiel du cadastre de la dite municipalité. Bureau de vote chez Alfred Moisan, coin des rues Anderson et Hedley.

QUARTIER SAINT-VALIER

24. L'arrondissement de vote No 24, comprend les rues Carillon, St-Mathias, Talon, d'Iberville, Falardeau, de Jumonville, Tessier, Bédard, de Laviolette, Rameau et le Boulevard Langelier. Bureau de vote chez Louis Noël, 76, rue Carillon.
25. L'arrondissement de vote No 25, comprend les rues de Villiers, Ste-Catherine, Parent, St-Antoine, d'Argenson et St-Joseph. Bureau de vote chez Edouard Durand, 90, rue Parent.
26. L'arrondissement de vote No 26, comprend le côté nord de la rue St-Valier, les rues de Courcelles, Charlevoix, Marie de l'Incarnation, Guyart, Ste-Agnès ainsi que les avenues du Sacré-Cœur, Taschereau et Renaud. Bureau de vote chez Eusèbe Blondeau, 1156, rue St-Valier.
27. L'arrondissement de vote No 27, comprend le côté sud de la rue St-Valier et les rues Chénier, St-Gabriel, St-Bernard, St-Bonaventure et St-Ignace. Bureau de vote chez Honoré Potvin, 22, rue St-Luc.
28. L'arrondissement de vote No 28, comprend la Halle St-Pierre et les rues Duquesne, Durocher, Panet, Alleen, Bayard, St-Germain, St-Luc, St-Sauveur, Aqueduc, de Montmagny, et le côté nord de la rue Massue. Bureau de vote chez George Martel, 62, rue Massue. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement No 28, sont ceux qui résident dans les dites limites ou y possèdent les qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de A à K, inclusivement.
29. L'arrondissement de vote No 29, comprend la Halle St-Pierre et les rues Duquesne, Durocher, Panet, Stuart, Bayard, St-Germain, St-Luc, St-Sauveur, Aqueduc, de Montmagny, et le côté nord de la rue Massue. Bureau de vote chez Edouard Zicat, 34, rue St-Germain. Les électeurs qui sont qualifiés à voter dans le dit arrondissement numéro six, sont ceux qui résident dans les dites limites ou y possèdent les qualifications voulues pour être électeurs, et dont les noms de famille commencent par les lettres suivantes de l'alphabet, de L à Z, inclusivement.
30. L'arrondissement de vote No 30, comprend les rues Montcalm, Ste-Thérèse et Dollard. Bureau de vote chez Téléph. Gagnon, 35, rue Dollard.

QUARTIER SAINT-SAUVEUR

31. L'arrondissement de vote No 31, comprend les rues St-Valier, de Tracy, Colbert, Demers, Félix et le Boulevard Langelier. Bureau de vote chez Alexis Laliberté, 61, Boulevard Langelier.
32. L'arrondissement de vote No 32, comprend les rues Signay, Sauvageau, de Lévis, Wolfe et Joliette. Bureau de vote chez Mme Vve Jonas Gosselin, 160, rue Sauvageau.
33. L'arrondissement de vote No 33, comprend les rues Victoria, Durocher et Bayard. Bureau de vote chez Philias Dion, 126, rue Victoria.
34. L'arrondissement de vote No 34, comprend les rues St-Germain, St-Luc, St-Sauveur et Aqueduc. Bureau de vote chez Joseph Lachance, 162, rue St-Germain.
35. L'arrondissement de vote No 35, comprend la rue Arago et le côté sud de la rue Franklin. Bureau de vote chez Léon L'Heureux, 261, rue Arago.
36. L'arrondissement de vote No 36, comprend le côté nord de la rue Franklin et la rue Châteauguay. Bureau de vote chez Jos. Paradis, 173, rue Châteauguay.
37. L'arrondissement de vote No 37, comprend la rue Colomb et le côté sud de la rue Kirouac. Bureau de vote chez Louis Lapointe, 308, rue Colomb.
38. L'arrondissement de vote No 38, comprend le côté nord de la rue Kirouac et la rue Hermine. Bureau de vote chez Jean Langlois, 180, rue Hermine.
39. L'arrondissement de vote No 39, comprend la rue Morin et le côté sud de la rue Bagot. Bureau de vote chez Jean Lortie, 5, rue Morin.
40. L'arrondissement de vote No 40, comprend le côté nord de la rue Bagot et la rue Napoléon. Bureau de vote chez Odilon Ratté, 36, rue Napoléon.
41. L'arrondissement de vote No 41, comprend la rue Boisseau et le côté sud de la rue Massue. Bureau de vote chez Bruno Létourneau, 151, rue Boisseau.
42. L'arrondissement de vote No 42, comprend cette partie de la municipalité de Limoilou, au nord-ouest du chemin, et de la ligne qui divise les lots numéros 440 et 509 des lots numéros 441 et 503 du plan officiel du cadastre de la dite municipalité, c'est-à-dire, le village Stadacona et le Gros-Pin. Bureau de vote chez Pierre L'Hérault, village Stadacona.
43. L'arrondissement de vote No 43, comprend la municipalité de St-Malo, c'est-à-dire la Petite-Rivière. Bureau de vote chez J.-B. Piché, St-Malo.

V. E. PARADIS O. JOBIN

COMPTABLES
Auditeurs, Liquidateurs de faillites et Admi

**Compétence et diligence apportée
dans le règlement de compromis en-
tre débiteurs et créanciers.**

BUREAU
44, RUE DALHOUSIE

Butique de la Cite du Kiehlstein.

TELEPHONE 131

VENTE DE STOCK

Dans l'affaire de
La Succession de feu R. S. HARDY,
QUEBEC.

MARDI, le 4 Octobre prochain, à 11 h. A.M., nous aurons le plaisir de vous présenter, dans le grand hall de la Banque d'Hydro-Québec, la vente de l'actif de la dite succession, savoir:

10-21 parts de \$400 (10 c. payés) de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, dont vous savez que la Caisse d'Hydro-Québec a été déclarée débiteuse de la dite Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, d'une rente viagère annuelle au paiement des 10-21 parts, le quart de la dite rente, soit \$100, et la différence entre les dividendes de la dite Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec et une autre personne pendant la durée de la dite rente. — Ordi-ban de quaux taxes actuelles des dividendes 1122-23, 1123-24, 1124-25, 1125-26, 1126-27, 1127-28, 1128-29, 1129-30, 1130-31, 1131-32, 1132-33, 1133-34, 1134-35, 1135-36, 1136-37, 1137-38, 1138-39, 1139-40, 1140-41, 1141-42, 1142-43, 1143-44, 1144-45, 1145-46, 1146-47, 1147-48, 1148-49, 1149-50, 1150-51, 1151-52, 1152-53, 1153-54, 1154-55, 1155-56, 1156-57, 1157-58, 1158-59, 1159-60, 1160-61, 1161-62, 1162-63, 1163-64, 1164-65, 1165-66, 1166-67, 1167-68, 1168-69, 1169-70, 1170-71, 1171-72, 1172-73, 1173-74, 1174-75, 1175-76, 1176-77, 1177-78, 1178-79, 1179-80, 1180-81, 1181-82, 1182-83, 1183-84, 1184-85, 1185-86, 1186-87, 1187-88, 1188-89, 1189-90, 1190-91, 1191-92, 1192-93, 1193-94, 1194-95, 1195-96, 1196-97, 1197-98, 1198-99, 1199-00, 1200-01, 1201-02, 1202-03, 1203-04, 1204-05, 1205-06, 1206-07, 1207-08, 1208-09, 1209-10, 1210-11, 1211-12, 1212-13, 1213-14, 1214-15, 1215-16, 1216-17, 1217-18, 1218-19, 1219-20, 1220-21, 1221-22, 1222-23, 1223-24, 1224-25, 1225-26, 1226-27, 1227-28, 1228-29, 1229-30, 1230-31, 1231-32, 1232-33, 1233-34, 1234-35, 1235-36, 1236-37, 1237-38, 1238-39, 1239-40, 1240-41, 1241-42, 1242-43, 1243-44, 1244-45, 1245-46, 1246-47, 1247-48, 1248-49, 1249-50, 1250-51, 1251-52, 1252-53, 1253-54, 1254-55, 1255-56, 1256-57, 1257-58, 1258-59, 1259-60, 1260-61, 1261-62, 1262-63, 1263-64, 1264-65, 1265-66, 1266-67, 1267-68, 1268-69, 1269-70, 1270-71, 1271-72, 1272-73, 1273-74, 1274-75, 1275-76, 1276-77, 1277-78, 1278-79, 1279-80, 1280-81, 1281-82, 1282-83, 1283-84, 1284-85, 1285-86, 1286-87, 1287-88, 1288-89, 1289-90, 1290-91, 1291-92, 1292-93, 1293-94, 1294-95, 1295-96, 1296-97, 1297-98, 1298-99, 1299-00, 1300-01, 1301-02, 1302-03, 1303-04, 1304-05, 1305-06, 1306-07, 1307-08, 1308-09, 1309-10, 1310-11, 1311-12, 1312-13, 1313-14, 1314-15, 1315-16, 1316-17, 1317-18, 1318-19, 1319-20, 1320-21, 1321-22, 1322-23, 1323-24, 1324-25, 1325-26, 1326-27, 1327-28, 1328-29, 1329-30, 1330-31, 1331-32, 1332-33, 1333-34, 1334-35, 1335-36, 1336-37, 1337-38, 1338-39, 1339-40, 1340-41, 1341-42, 1342-43, 1343-44, 1344-45, 1345-46, 1346-47, 1347-48, 1348-49, 1349-50, 1350-51, 1351-52, 1352-53, 1353-54, 1354-55, 1355-56, 1356-57, 1357-58, 1358-59, 1359-60, 1360-61, 1361-62, 1362-63, 1363-64, 1364-65, 1365-66, 1366-67, 1367-68, 1368-69, 1369-70, 1370-71, 1371-72, 1372-73, 1373-74, 1374-75, 1375-76, 1376-77, 1377-78, 1378-79, 1379-80, 1380-81, 1381-82, 1382-83, 1383-84, 1384-85, 1385-86, 1386-87, 1387-88, 1388-89, 1389-90, 1390-91, 1391-92, 1392-93, 1393-94, 1394-95, 1395-96, 1396-97, 1397-98, 1398-99, 1399-00, 1400-01, 1401-02, 1402-03, 1403-04, 1404-05, 1405-06, 1406-07, 1407-08, 1408-09, 1409-10, 1410-11, 1411-12, 1412-13, 1413-14, 1414-15, 1415-16, 1416-17, 1417-18, 1418-19, 1419-20, 1420-21, 1421-22, 1422-23, 1423-24, 1424-25, 1425-26, 1426-27, 1427-28, 1428-29, 1429-30, 1430-31, 1431-32, 1432-33, 1433-34, 1434-35, 1435-36, 1436-37, 1437-38, 1438-39, 1439-40, 1440-41, 1441-42, 1442-43, 1443-44, 1444-45, 1445-46, 1446-47, 1447-48, 1448-49, 1449-50, 1450-51, 1451-52, 1452-53, 1453-54, 1454-55, 1455-56, 1456-57, 1457-58, 1458-59, 1459-60, 1460-61, 1461-62, 1462-63, 1463-64, 1464-65, 1465-66, 1466-67, 1467-68, 1468-69, 1469-70, 1470-71, 1471-72, 1472-73, 1473-74, 1474-75, 1475-76, 1476-77, 1477-78, 1478-79, 1479-80, 1480-81, 1481-82, 1482-83, 1483-84, 1484-85, 1485-86, 1486-87, 1487-88, 1488-89, 1489-90, 1490-91, 1491-92, 1492-93, 1493-94, 1494-95, 1495-96, 1496-97, 1497-98, 1498-99, 1499-00, 1500-01, 1501-02, 1502-03, 1503-04, 1504-05, 1505-06, 1506-07, 1507-08, 1508-09, 1509-10, 1510-11, 1511-12, 1512-13, 1513-14, 1514-15, 1515-16, 1516-17, 1517-18, 1518-19, 1519-20, 1520-21, 1521-22, 1522-23, 1523-24, 1524-25, 1525-26, 1526-27, 1527-28, 1528-29, 1529-30, 1530-31, 1531-32, 1532-33, 1533-34, 1534-35, 1535-36, 1536-37, 1537-38, 1538-39, 1539-40, 1540-41, 1541-42, 1542-43, 1543-44, 1544-45, 1545-46,

- Réduction pendant la durée de la rente viagère d'un montant déterminé. Ces parts sont attribuées au défunt en fiducie pour le compte de sa succession.
- Pendant la durée de la rente de la Québec Steamship Co.
- 90 parts de \$50 chacune de la Québec Trust Ry en liquidation, sur lesquelles 50 p.c. à l'épouse et 40 p.c. au fils.
- 45 parts de \$50 chacune dont \$20 par la Québec Fire Insurance Co.
- 82 parts de \$30 chacune de la Banque Nationale.
- 8 parts de \$50 chacune de la Cie Océanique du Canada (p. c. payée).
- 1 part de \$50 de la Secarrie de la Pointe-aux-Trembles.
- Une rente foncière annuelle de \$10 au capital de \$100.
- Une première hypothèque de \$1400, payable \$200 par année sans intérêt.
- Un droit de réversion sur la vie de \$1000 dans la New York Life.

129.—Une créance de \$201,60 garantie par une police d'assurance sur la vie de \$100.

130.—Un jugement et une créance de \$117,50 garantis par une police d'assurance sur la vie de \$100.

131.—Une créance de \$375,90 garantie par une police d'assurance sur la vie, acquittée, de \$100.

132.—Une créance de \$5000, contre le gouvernement de la province de Québec, représentée par un mandat de crédit, dont copie sera fournie à l'acheteur.

133.—Divers Billets, Jugements, Créances et autres documents suivant liste au montant de \$7,301,82.

134.—Les pièces relativement à ce qui est en vente pourront être examinées tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, avant midi, à l'exception de la vente se fera pour AGENCI COMPAT.

135.—L. D'ARANDY,
Exécuteurs-Testamentaires.
Srs. DESCHENES, Encanteurs.
Québec, Septembre 22, 1898. 24 sept—

Dans l'affaire de
P. Langlais & Cie,
Marchands de chaussures,
Québec—FAILLIS,
AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ que
VENDREDI, 30 SEPTEMBRE 1890
A 11 Hrs. A. M.,
sera vendu par enchère publique, au magasin
des Faillies, No. 189, rue St-Joseph, Québec, l'actif
de cette succession, comme suit:
ten A—Stock de chaussures, etc.,
s'élevant à \$179 25

Ameublement du magasin s'élevant à.....	122.60
tem B—Les crédits, s'élevant à.....	\$1351.18
tem C—Un Safe "Victor".....	831.30

tem D—Le loyer au 1er mai 1899....
La vente se fera séparément et en bloc à tant
un la piastre, sur les chiffres mentionnés à
inventaire.

L'inventaire et la liste des crédits sont visibles
à l'adresse 244, rue St-Joseph.
Le stock sera visible au magasin des faillites,
Édifice, le 28 Septembre.
Conditions de paiement: Comptant.
GEORGE DARVEAU, Crutateur.
244, rue St-Joseph. LES DESCHÊNES, Crutateur.
Québec, 24 sept. 1898.

VENTE A L'ENCAN

Par JACQUES & CIE

ente à l'Encan d'une Machine à
fraisir des liqueurs douces,
chevaux, voitures, harnais, etc.

ERcredi, le 28 SEPTEMBRE, à 10 H. A. M.

[illegible]

 **Ordre de Bataillon**

PAR LE
Lt.-Col. A. Evanturel

Comdt. le Bat. "F. V. Q."

Québec, 20 Sept. 1898

— Il y aura Jeudi, 19 courant, au Manège, à 8 heures p. m., un exercice préliminaire à la grande éducation du 2 Octobre. Tous les officiers et sous-officiers sont invités à y assister.

— Les hommes de plants de compagnie devront aller tous les sours jusqu'à cettedate.

— Les carabines entre les mains des membres de l'Association de Tir devront être incessamment retournées à l'arsenal.

Par ordre,
JOS. P. OUELLET,
Capt. Adjt. du Bat. V. Q.

BAISON AT MANAGER AT LONAN

UN MAGNIFIQUE LOGEMENT ET UN
superbe magasin à louer
Nos. 286-288, rue Saint-Jean
S'adresser à S. A. DEMERS,
au Bureau de l'Événement

DEST-ROCH ET ST-SAUVEUR

VIS—Les membres sont priés de payer leur contribution pour la perte d'un cheval appartenant à M. Octave Plante. La contribution de 60 cts devra être payée dans le délai du 24 septembre au 1er Octobre. De plus 60 cts devra être payé dans le même délai, et la contribution annuelle du secrétaire,

J. E. PAQUET,
Sept.—St
Secrétaire-Trésorier.

PHOSPHATINE FALIERES. Aliment des Enfants

